

PAYSAGE

Le volet paysager a pour objectif d'évaluer et d'optimiser l'insertion visuelle du parc éolien au sein d'un territoire dont on cherche, au préalable, à apprécier la sensibilité à partir de critères géomorphologiques, sociaux, patrimoniaux, culturels ou environnementaux.



Étude réalisée par le cabinet EPURE PAYSAGE

- L'aire d'étude porte sur un rayon d'environ 16kms autour du projet
- Cette aire d'étude théorique approche géographiquement, la barrière topographique d'Helfaut au nord la vallée de l'Aa à l'ouest (Fauquembergues), le Pays d'Aire à l'est ainsi que les franges du bassin minier au sud-est

L'étude fait référence à plusieurs sources bibliographiques mais également :

- au schémas régionaux éoliens 2003-2011
- au schéma départemental éolien de 2007
- au bilan éolien du Pas de Calais 2012
- au schéma territorial éolien de la Lys Romane 2012

L'étude paysagère s'est articulée autour de 5 grandes parties :

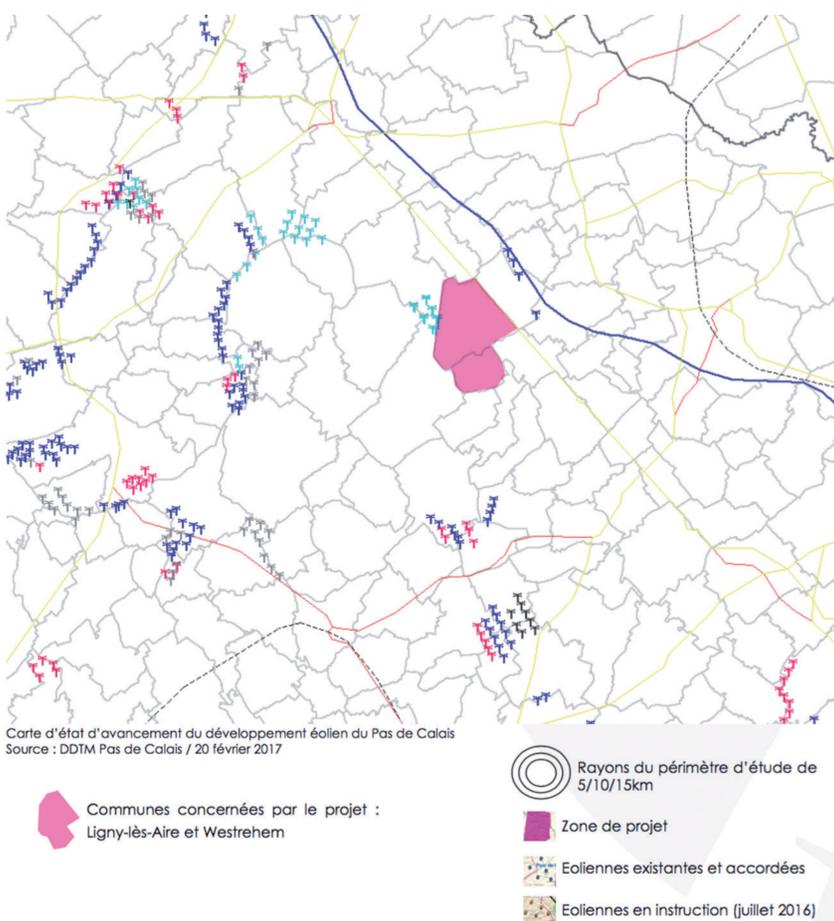
I
État initial du paysage avec la détermination et l'analyse de différentes unités paysagères

II
Perception de la zone d'étude et détermination des points de vue à enjeu

III
Analyse des différents scénarios d'implantation puis présentation et justification du scénario retenu

IV
Évaluation de l'impact visuel du scénario retenu

V
Traitement paysager des aménagements sur site



Les conclusions :

Le secteur d'étude s'inscrit dans la continuité du parc accordé de La Carnoye qui présente une implantation en grappe. Les logiques d'implantations sur le territoire sont variées mais distinctes : en ligne au niveau des lignes de crêtes du relief et en grappe sur les plateaux présentant de faibles lignes de force. Ces derniers éléments militent pour une implantation en grappe dans la continuité du Parc de la Carnoye.

Le projet du Moulinet s'implante dans un paysage de plateau ouvert, à l'amorce des plaines de la Lys et du Pays d'Aire. Il s'inscrit aussi dans un paysage déjà occupé par l'éolien et dans un pôle de densification identifié